

PRESENTATION DE L'ADF SUR LES ENJEUX STATISTIQUES EN MATIERE D'AIDE AUX  
PERSONNES HANDICAPEES A LA COMMISSION SERVICE PUBLIC ET SERVICES AUX  
PUBLICS DU CNIS  
Le 13/06/2012

I. L'aide sociale aux adultes handicapés : quels enjeux pour les départements ?

a. *L'évolution depuis 1985*

Depuis 25 ans (de 1985 à 2010), les dépenses d'aide aux personnes handicapées ont crû (en euros constants) en moyenne chaque année de +3,8% (+5,8% en euros courants) augmentant l'ensemble des dépenses d'action sociale.

Sur cette période, il est possible de distinguer trois phases :

- La première, allant de 1985 à 1997, au cours de laquelle l'aide aux personnes handicapées a progressé très fortement (+6,6% en moyenne annuelle). Ici, c'est d'une part le dynamisme des dépenses de l'allocation de compensation pour tierce personne (ACTP) des plus de 60 ans et, d'autre part, celui des dépenses d'hébergement qui expliquent cette forte augmentation ;
- La seconde phase plus calme de 1997 à 2000 est caractérisée par un recul des dépenses en faveur des adultes handicapés essentiellement dû à l'évolution de l'ACTP. En effet, au cours de cette période, les bénéficiaires se sont détournés de la prestation ACTP pour se diriger vers la prestation spécifique dépendance destinée aux personnes âgées ;
- Enfin, la période actuelle (années 2000) est marquée par un fort dynamisme des dépenses d'aide aux handicapés : + de 7,8% par an. Exception faite de l'année 2010, c'est le poste de l'aide sociale départementale qui a connu chaque année la plus forte hausse depuis 2006 (+8,9% en moyenne annuelle).

b. *Une réelle implication des départements pour améliorer l'accueil des bénéficiaires*

Le dynamisme observé depuis le début des années 2000 est porté majoritairement par la progression des frais de placement dans les établissements d'accueil et d'hébergement (foyers d'hébergement, foyers occupationnels et foyers d'accueil médicalisés).

Ces dépenses ont progressé chaque année, entre 2004 et 2010, de plus de 5% par an, pour une évolution moyenne annuelle de +6,5%. Cet accroissement pourrait s'expliquer par l'effort mené par les conseils généraux pour améliorer l'accueil des personnes handicapées, tant d'un point de vue quantitatif (le nombre de places dans les établissements pour adultes handicapés a progressé de 3,7% par an entre 2001 et 2010 en France métropolitaine hors Paris) que qualitatif (se traduisant par une hausse des prix de journée).

A compter de 2006 et avec une accélération à partir de 2008, la hausse continue des frais de placement est renforcée par celle des aides à la personne, qui fait suite à la création de la PCH : les aides à la personne connaissent depuis lors des progressions à deux chiffres chaque année.

Malgré un démarrage moins rapide qu'escompté, la **prestation de compensation du handicap (PCH)** commence en effet à rencontrer son public. Elle est devenue, au cours de l'année 2009, la principale prestation versée aux personnes handicapées. On dénombre ainsi 150 175 bénéficiaires de la PCH au 31 décembre 2010, pour une dépense à la charge des départements de 1,1 milliard d'euros.

La forte montée en charge de la PCH ne doit pas éclipser le fait que l'aide sociale à l'hébergement reste la principale dépense des départements en faveur des adultes handicapés. Cette dépense reste dynamique du fait du vieillissement des populations concernées, de leur durée de séjour dans les établissements, de leur âge moyen et de leur fatigabilité dans les établissements et services d'aide par le travail.

L'État prend en charge une partie de l'allocation en faveur des personnes handicapées via le concours de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). En 2006 et 2007, et compte tenu de la faible montée en charge du dispositif de la PCH, les recettes versées par l'État ont été supérieures aux dépenses engagées par les départements. La tendance s'est très nettement inversée à compter de 2008 : la forte progression du nombre de bénéficiaires de la PCH s'est accompagnée d'une hausse de la part de l'allocation financée par les départements : celle-ci dépassant les 50% pour la première fois en 2010.

## II. Une connaissance statistique du champ de l'aide aux adultes handicapés insuffisante pour évaluer les politiques publiques et améliorer les prestations

Si nous avons une bonne connaissance des données macro financières, les synthèses nationales sont parfois tardives et proviennent de différents « fournisseurs » : ODAS et DRESS notamment.

Le poids dans ces dépenses de la part consacrée au financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) non médicalisés (ou partiellement médicalisés comme les foyers d'accueil médicalisés –FAM) accueillant des adultes handicapés impose de mieux connaître la constitution et l'évolution des coûts de ces ESSMS.

Les enquêtes « ES » de la DRESS s'intéressant à cette catégorie d'ESSMS ont lieu tous les quatre ans et les résultats ne sont disponibles que tardivement. C'est ainsi que les dernières données encore disponibles sont celles de ES 2006, les données d'ES 2010 seront publiées en 2013.

Cette absence d'informations statistiques récentes voire pertinentes ne permet pas d'appuyer les groupes de travail que l'ADF impulse ou auxquels elle participe (cf encadré).

La montée de la prestation de compensation du handicap (PCH) nécessite de mieux connaître les constructions et les décompositions des plans individualisés de compensation par les équipes qui les soumettent à la validation des MDPH. L'hétérogénéité de ces plans d'aide entre les territoires aussi bien au niveau interdépartemental qu'intradépartemental impose que des travaux soient menés. En

matière d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, à la demande de l'ADF, la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2012-2015 de la CNSA a prévu de mener de tels travaux. Il faudrait certainement en faire des similaires sur la PCH.

Les groupes de travail impulsés par l'ADF dans le domaine de l'aide sociale aux personnes handicapées

**Groupe de travail sur "le parcours résidentiel des personnes handicapées dans le cadre de leur parcours de vie"**

Satisfaisant à une commande de la Commission "politiques sociales et familiales", l'ADF a réuni départements, principales fédérations et associations représentatives pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'un nouveau schéma organisationnel reposant sur des parcours et non l'empilement des institutions qui assurent un hébergement et des services évolutifs adaptés aux besoins spécifiques et au projet de vie de la personne handicapée.

Deux réunions ont déjà eu lieu. Elles ont permis de s'entendre sur les constats et les objectifs à atteindre. Les prochaines rencontres permettront d'envisager l'ensemble des modalités concrètes de mise en œuvre.

**Groupe de travail sur les établissements et services d'aide par le travail (Esat)**

L'ADF contribue aux travaux ministériels lancés sous l'égide de la DGCS sur la modernisation des ESAT aux fins de faire évoluer et adapter les structures pour répondre aux problématiques d'avancée en âge, de fatigabilité ou de troubles psychiques des travailleurs handicapés en Esat. L'ADF y partage ses réflexions issues du groupe de travail qu'elle anime sur "le parcours résidentiel des personnes handicapées dans leurs parcours de vie".